



LA CERISE

SUR LE GÂTEAU





ZOOM SUR...

NOTRE GAMME ACCESSOIRES

Découvrez nos accessoires INCONTOURNABLES !

**Faisons un zoom sur les indispensables
de notre gamme dédiée aux commerces
alimentaires et restaurants.**

NOS BOBINES THERMIQUES

Sans BPA, ces rouleaux s'adaptent parfaitement à vos terminaux de caisse (80 x 80) et de paiement (57 x 40).

La taille parfaite pour une efficacité maximale dans votre quotidien professionnel.

RINCE-DOIGTS

Nos rince-doigts, conformes à la réglementation cosmétique 76/768, ajoutent une touche de propreté après chaque dégustation.

Nos lingettes, composées à 100 % de viscose, sans plastique, garantissent une expérience hygiénique sans compromis !

ESSUIE-MAINS



- 1 -
ESSUIE-MAINS 200 / 450



- 2 -
ESSUIE-MAINS 450 ECO



- 3 -
ESSUIE-MAINS 1000

1	ESSUIE-MAINS 200	Essuie-tout 2 plis blanc 200 formats	200 x 230 mm	Blanc	4 x 3
1	ESSUIE-MAINS 450	Essuie-tout 2 plis blanc 450 formats lisse	199 x 280 mm	Blanc	6
2	ESSUIE-MAINS 450 ECO	Essuie-tout 2 plis blanc 450 formats gaufré	200 x 240 mm	Blanc	6
3	ESSUIE-MAINS 1000	Essuie-tout 2 plis blanc 1 000 formats	230 x 300 mm	Blanc	2

BLOC MAÎTRE D'HÔTEL, BOBINE THERMIQUE ET RINCE-DOIGTS

NOUVEAU DESIGN 2024



- 1 -
BLOC DUPLI ET BOBINE THERMIQUE



- 2 -
RINCE DOIGTS

1	BLOC DUPLI 8 x 15	Bloc maître hôtel 8 x 15 cm	80 x 150 mm	Blanc	5 x 10
1	BLOC DUPLI 9 x 17	Bloc maître hôtel 9,5 x 17 cm	95 x 170 mm	Blanc	5 x 10
1	BOBINE THERMIQUE 57 x 40	Bobine thermique 57 x 40 cm	57 x 40 mm	Blanc	5 x 10
1	BOBINE THERMIQUE 80 x 80	Bobine thermique 80 x 80 cm	80 x 80 mm	Blanc	10 x 3
2	RINCE DOIGTS	Rince-doigts	59 x 80 mm	Blanc	1 000

L'ENGAGEMENT SANS FAILLE DE NOS PRODUITS

Soyez au fait des normes
qui définissent la qualité
de nos produits, car la sécurité
de vos clients est notre priorité
absolue !



GAMME CARTON

- **Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié**, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Recommandation XXXVI du BfR** « papier, cartons et cartonnages pour l'emballage des denrées alimentaires » ;
- **DGCCRF Fiche MCDA n°4 (V02-01/01/2019)**. Aptitude au contact alimentaire des matériaux organiques à base de fibres végétales destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

GAMME BOIS, BAMBOU & CANNE À SUCRE

- **Norme EN 13432 Emballage** – Exigences relatives aux emballages valorisables par compostage et biodégradation article 4.3.2 – Matériaux d'origine naturelle.

BOIS

- **Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié**, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Note d'information n°2012-93 de la DGCCRF** ; matériaux au contact des denrées alimentaires – cas du bois.

BAMBOU ET CANNE À SUCRE

- **Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié**, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Fiche MCDA n°4 (V02 – 01/01/2019)**. Aptitude au contact alimentaire des matériaux organiques à base de fibres végétales destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

GAMME

ROULEAU ALUMINIUM & FILM ÉTIRABLE ALIMENTAIRE

FILM ALIMENTAIRE

- **Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié**, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (CE) n° 10/2011** (concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires) et ses amendements.

ROULEAU ALUMINIUM

- **Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié**, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Arrêté français du 27 août 1987** relatif aux matériaux et objets en aluminium ou en alliage d'aluminium en contact avec les aliments, produits et boissons ;
- **EN 602:2004**. Norme sur l'aluminium et les alliages d'aluminium - Produits corroyés - Composition chimique des produits semi-finis utilisés pour la fabrication d'articles destinés à être utilisés au contact des aliments.

GAMME

ALUMINIUM

- **Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié**, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Arrêté français du 27 août 1987** relatif aux matériaux et objets en aluminium ou en alliage d'aluminium en contact avec les aliments, produits et boissons ;
- **EN 602:2004**. Norme sur l'aluminium et les alliages d'aluminium - Produits corroyés - Composition chimique des produits semi-finis utilisés pour la fabrication d'articles destinés à être utilisés au contact des aliments.

GAMME

PLASTIQUE

- **Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié**, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (CE) n° 10/2011** (concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires) et ses amendements.

PRODUITS RÉUTILISABLES

- **Règlement (UE) no 10/2011** concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et notamment à l'article « 2.1.6. Matériaux et objets réutilisables ».

GAMME

SACHERIE

- **Règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Règlement (UE) n°2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié**, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- **Recommandation XXXVI du BfR** « papier, cartons et cartonnages pour l'emballage des denrées alimentaires » ;
- **DGCCRF Fiche MCDA n°4 (V02-01/01/2019)**. Aptitude au contact alimentaire des matériaux organiques à base de fibres végétales destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

GAMME

ACCESSOIRES

RINCE-DOIGTS

- **Réglementation cosmétique 76/768**.



Le Réseau Cocci
03 89 72 05 35
courrier@lereseaucocci.fr

